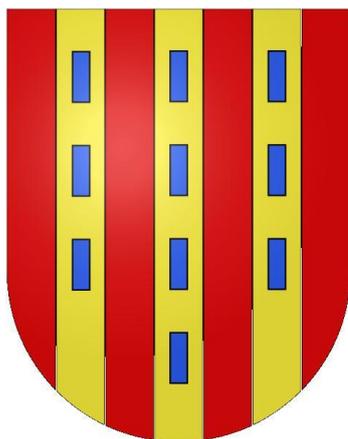


Conseil municipal de la Commune d'Hermance



Séance du 18 juin 2013
Législature 2011-2015
N° 23

Sont présents :

Les membres du Bureau :

Monsieur	Thierry	VIDONNE	Président
Monsieur	Philippe	TAGLIABUE	Vice-président
Madame	Chrystel	PION VALLEY	Secrétaire

Les Conseillers municipaux :

Madame	Nathalie	BELENGER BRECHET	
Madame	Anahita	BLANC	
Monsieur	Christian	CASTRO	
Madame	Amélie	CITTADINI NAEF	
Monsieur	Jean-Pierre	COLOMBO	Absent
Monsieur	Marc	FUHRMANN	
Monsieur	Pierre Edmond	GILLIAND	
Monsieur	Philippe	LEY	
Monsieur	Pascal	RENAUD	
Monsieur	Philippe	RUDLOFF	Excusé
Monsieur	Roland	SAVIOZ	Arrivé en cours de séance

Pour l'Exécutif :

Monsieur	Bernard	LAPERROUSAZ	Maire
Madame	Suzanne	TSCHOPP	Adjointe
Madame	Karine	BRUCHEZ GILBERTO	Adjointe

Public : 1 personne

A l'ordre du jour les points suivants :

- I. Approbation du Procès-verbal de la séance du mardi 21 mai 2013**
- II. Communications du Bureau**
 - a. Dates des séances pour le second semestre**
- III. Communication du Maire et des Adjointes**
- IV. Maison Bossart**
- V. Election d'un président et vice-président du local de vote**
- VI. Travaux des commissions – Conférence intercommunale**
 - a. Commission développement durable CoHerAn**
 - b. Conférence intercommunale**
- VII. Divers et propositions individuelles.**

M. le Président souhaite la bienvenue aux Conseillers ainsi qu'à la personne venue assister à la séance. Après avoir excusé l'absence de M. RUDLOFF et le retard de M. SAVIOZ retenu par une autre obligation, M. le Président évoque un courrier daté du 16 juin et envoyé à l'ensemble des membres du Conseil par le groupe des opposants à la passerelle. Ce sujet fera l'objet d'un commentaire de M. LAPERROUSAZ lorsque celui-ci abordera ses communications. A la suite de ce préambule, M. le Président propose de débiter la séance pour le premier point à l'ordre du jour.

I. Approbation du Procès-verbal de la séance du mardi 21 mai 2013

N'appelant aucun commentaire, ni remarque, le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II. Communications du Bureau

1. Dates des prochaines séances

M. le Président cède la parole à Mme PION VALLEY qui énumère les dates retenues pour les conseils du second semestre. Ceux-ci auront lieu, comme à l'accoutumée, le mardi à 19h30 à l'exception de la séance dévolue au budget qui débutera à 18h30:

- ◆ 24 septembre
- ◆ 29 octobre
- ◆ 12 novembre (vote du budget)
- ◆ 10 décembre

2. Nomination d'officiers – Pompiers d'Hermance

Mme PION VALLEY indique que conformément à l'article 30a, al 3 de la loi sur l'administration des communes, sur indication du capitaine des Pompiers, le Maire a proposé au département de la sécurité, conformément aux articles 19,22 et 29 du règlement d'application de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers de nommer au grade de lieutenant et premier lieutenant, avec effet au 1^{er} juillet 2013, respectivement le Caporal Joao Gilberto et le lieutenant Horacio Rodrigues.

III. Communication du Maire et des Adjointes

En prélude à son intervention, M. LAPERROUSAZ relève la performance du Hermance Région Rugby Club qui a une nouvelle fois remporté le titre suisse. Ce sacre est une formidable carte postale pour la Commune qui grâce au club rayonne au niveau suisse.

3. Passerelle Tréand

M. LAPERROUSAZ rappelle qu'un certain nombre d'hypothèses devaient encore être levées, notamment par rapport à une flexibilité éventuelle du Service de renaturation des cours d'eaux quant à une renégociation de la clé de répartition, si tant est que la commune aille jusqu'au bout d'un changement et l'installation d'une nouvelle passerelle.

Mme TSCHOPP indique que l'Etat avait donné son accord pour une prise en charge à hauteur de 50% des frais. Interrogé début mars sur la possibilité d'un geste supplémentaire, M. WISARD, après consultation de sa direction, a rejeté catégoriquement cette alternative. A l'issue d'une rencontre qui s'est déroulée fin mai, l'Etat a confirmé sa position. En outre, avant de débiter un concours d'idée, l'Etat souhaiterait un engagement formel de la commune sur le partage des frais à parts égales, sachant qu'il s'agit d'intervenir sur un bien totalement privé.

En conséquence, Mme TSCHOPP propose que la Commission de l'Environnement se saisisse du dossier et étudie la pertinence d'une intervention communale en la matière. A l'issue de son travail, il reviendra à cette dernière de se positionner sur le sujet et au Conseil de se déterminer.

M. CASTRO confirme qu'il réunira sa commission en présence de M. WISARD ainsi que d'un ou deux représentants du groupe des opposants. Il s'agira de mettre un peu de pression sur l'Etat afin qu'ils se souviennent des promesses qui avaient été faites.

Répondant à M. RENAUD, Mme TSCHOPP indique qu'il faut compter près de CHF 150'000.- pour le remplacement de la passerelle. En effet, c'est la seule solution envisagée par M. TREAND.

M. CASTRO précise que la Colonie refuse que la passerelle soit déplacée, les points d'attache ne peuvent donc pas être déplacés.

Pour M. FUHRMANN il est primordial de définir ce qui est techniquement et légalement faisable et de voir si une autre solution est réellement envisageable.

M. le Président propose que la discussion se poursuive en commission et enjoint cette dernière à convoquer les experts qu'elle souhaite entendre.

4. Organisation d'un mandat d'étude parallèle pour la parcelle 1943

M. LAPERROUSAZ relate qu'une séance a eu lieu le 10 juin dans les locaux de l'Office du patrimoine et des sites (OPS). Etaient présents Mme NEMEC PIGUET, M. LOVISA, M. BARTHASSAT, les représentants du Bureau EDMS et de la Commune. M. LAPERROUSAZ commente brièvement le PV de ladite séance, précisant que ce document est à disposition des conseillers sur simple demande.

Les principaux obstacles dans la conduite de ce projet se situent au plan réglementaire puisqu'il il faudrait pouvoir déroger à la zone non aedificandi et sur le plan de la préservation du patrimoine. M. le Maire indique que l'OPS semblait réticente.

A ce stade, il revient à l'OPS de se prononcer sur le cadre légal d'une révision complète ou partielle du plan de site via une note juridique transmise directement au Bureau EDMS. Cette décision conditionnera la suite de la procédure. En sachant que si l'OPS préconise une refonte complète du plan de site, le déroulement de la suite des opérations n'en sera que plus compliquée (augmentation du périmètre de l'étude, des coûts dédiés et du temps à y consacrer)

M. RENAUD s'étonne et regrette que l'avancée et la réalisation de ce projet ne dépende que d'une seule personne, mal disposée à l'égard de ce dossier.

Pour M. TAGLIABUE, il faut comprendre ce comportement par une volonté de la directrice de l'OPS de faire jouer la montre afin de n'avoir pas à prendre de décision elle-même sur ce projet.

5. Aménagement du territoire.

M. LAPERROUSAZ revient sur la modification de la loi sur l'aménagement du territoire qui permet une densification plus importante. Suite à ces changements, la Commune a été sollicitée par plusieurs promoteurs qui ont présenté des projets avec des densités de 0.55 à 0.6. il faut donc s'attendre à recevoir des projets de plus en plus agressifs.

6. Travaux de la salle communale et entretien des bâtiments communaux.

Les travaux nécessaires au changement de la chaufferie ont été reportés au début juillet. Concernant l'intérieur de la salle, une révision des installations de gym a été effectuée et les changements nécessaires ont été faits.

Finalement, Mme TSCHOPP indique également que des travaux de peinture ont été réalisés sur les fenêtres de la Mairie.

7. Réfection des canalisations

Mme BRUCHEZ GILBERTO annonce qu'un rendez-vous de fin de chantier est fixé au 28 juin. Toutefois, cette date doit être confirmée par le DU qui n'a pas terminé ses inspections vidéos.

En sus, la commune a reçu l'autorisation d'abattre un platane sur le quai. Cette opération est nécessaire au changement d'un collecteur. Les travaux devraient débuter dans le troisième trimestre de cette année.

8. Zone 20 et 30kmh

Face à l'absence de réponse de la Direction générale de la mobilité, Mme BRUCHEZ GILBERTO a exigé d'obtenir un rendez-vous avec le Directeur de ce service.

9. Routes

Mme BRUCHEZ GILBERTO verra également durant le courant de l'été le Service des monuments et sites et les SIG pour trouver une solution durable au problème des candélabres.

Concernant la planification de l'entretien des routes, Mme l'Adjointe a demandé aux communes de Corsier et d'Anières si ces dernières étaient d'accord de réaliser une étude conjointe. Toutefois, ces dernières ne sont pas intéressées ayant déjà fait réaliser une telle analyse.

Pour ce qui est de la voirie intercommunale, Mme BRUCHEZ GILBERTO regrette que le dossier n'avance pas plus rapidement. En effet, en vertu de dissensions sur le catalogue des prestations et les positions changeantes de la Commune de Corsier, aucun consensus ne semble se dégager.

M. TAGLIABUE a constaté que lors de la dernière Conférence intercommunale, le Maire de Corsier n'est pas venu et que ce dernier semble ne pas vouloir prendre de décisions sur les sujets importants. De nombreuses séances sont organisées mais ne débouchent sur aucune avancée. Il est donc nécessaire de se poser la question de la volonté d'une collaboration intercommunale.

Mme BRUCHEZ GILBERTO rejoint totalement la position de M. TAGLIABUE et précise que tant que Corsier ne sera pas prête à faire quelques concessions, les discussions ne pourront pas aboutir.

10. Crèche intercommunale.

Le groupement intercommunal pour la Crèche s'est réuni au mois d'avril dernier. Par l'intermédiaire des délégués, il a été décidé de procéder à des travaux afin de créer une cuisine professionnelle permettant de réaliser les repas sur place. Le montant nécessaire à l'opération est de CHF 300'000.-. Cette somme sera couverte par les fonds de la Crèche suite à la perception d'une subvention plus importante que prévue. En conséquence, les délégués ont décidé de ne pas redistribuer cette somme proportionnellement aux communes mais de l'utiliser pour améliorer l'infrastructure du bâtiment. Au final, cela se traduira par une augmentation de CHF 400.-/place avec une répartition parents-communes à définir.

M. TAGLIABUE s'étonne de ce procédé puisque le bâtiment appartient à Collonge-Bellerive et que les communes sont locataires de ce lieu. Il est donc curieux que cela soit aux communes de payer des nouvelles infrastructures sur un bien qui ne leur appartient pas.

M. LEY demande à ce qu'une vérification soit effectuée en relisant les statuts afin de voir si le groupement est en droit de prendre une telle décision.

M. le Président propose que la déléguée du Conseil se renseigne et revienne au prochain Conseil avec des précisions sur la question.

M. RENAUD revient sur la nouvelle loi récemment adoptée par le Grand Conseil modifiant l'encadrement dans les crèches. Etant donné que le nombre d'adultes par enfant sera réduit cela se traduira certainement par une baisse des coûts de fonctionnement.

Mme BRUCHEZ GILBERTO indique qu'un référendum a été lancé à ce sujet et que ce dernier aboutira certainement.

11. Petite enfance et Ecole.

Mme BRUCHEZ GILBERTO a été désignée par ses collègues de l'ACG pour faire partie d'un groupe de travail sur l'instauration du mercredi matin d'école et l'incidence sur le parascolaire. A ce jour, l'Etat n'a pas encore été en mesure de fournir aux communes les frais qui seront engendrés par ce changement. L'Adjointe précise qu'il y a lieu de faire la différence entre l'accueil à la journée continue qui devrait entrer en force pour la rentrée 2015 et l'instauration du mercredi matin prévue pour 2014 pour les 5-6-7-8p. La pierre d'achoppement réside sur l'obligation ou non qui sera faite aux communes de mettre en place du parascolaire le mercredi à midi et donc de le financer.

12. TSHM.

Mme BRUCHEZ GILBERTO rappelle que deux personnes (l'une à 80% et l'autre à 50%) interviennent sur les 12 communes que compte le groupement. Ces pourcentages étant relativement faibles par rapport aux autres secteurs du Canton, il a été décidé lors du dernier groupe de pilotage d'augmenter le temps de travail de 30%. Toutefois, grâce à une nouvelle répartition financière entre les communes, la charge financière pour les TSHM sera moins lourde pour Hermance en 2014.

Répondant à une question de Mme BLANC, Mme l'Adjointe précise que les activités des TSHM font l'objet de rapports qui sont étudiés lors des réunions du groupe de pilotage. Si la commission sociale souhaite connaître plus en détail le travail effectué par les TSHM il peut sans problème les auditionner lors d'un de ses séances, comme cela se fait dans d'autres communes.

IV. Maison Bossart

M. LAPERROUSAZ annonce que selon les dernières informations en sa possession, le Service des monuments et des sites et en train de rédiger un préavis positif. Celui-ci devrait parvenir à la Direction des autorisations de construire d'ici la fin de la semaine.

Pour répondre à une question posée lors d'une précédente séance par M. COLOMBO, M. LAPERROUSAZ revient sur le financement initial du projet et précise qu'à ce jour, la commune a déjà engagé près de CHF 725'000.- (organisation concours, premiers travaux, charge d'intérêt).

Pour ce qui est des rendements attendus, avec une valeur locative de CHF 150'000.- à 160'000.- rapportée au montant de l'opération totale votée soit 8,5 millions, cela donne un rendement brut de 2%. Sur la partie, transformation, le rendement est proche des 5% brut, ce qui est un rendement élevé par rapport aux conditions du marché.

M. LAPERROUSAZ répète que l'ensemble du projet respecte la ligne budgétaire fixée par la commune.

Constatant que la surface locative a été diminuée par l'attribution de la partie avant droite de la maison au restaurant, M. RENAUD se demande si finalement, il ne serait pas plus judicieux de réattribuer cette surface à un appartement avec jardin et augmenter ainsi le loyer du bien. C'est pourquoi, le Conseiller souhaite que les architectes intègrent cette possibilité aux travaux. Finalement, M. RENAUD aimerait des précisions sur le moment choisi par l'Exécutif pour la sélection du futur exploitant. En effet, plus le choix sera fait rapidement, plus le gérant pourra participer à l'élaboration de son établissement.

M. le Maire confirme qu'un appel en vue de l'attribution du mandat de gérance sera lancé et que cinq dossiers devraient être sélectionnés. Évoquant des expériences passées similaires, M. LAPERROUSAZ indique que le choix se fera différemment.

Pour M. TAGLIABUE, la transformation de la partie avant de la maison en appartement doit se faire avant le début des travaux et non pendant, ceci principalement pour des raisons de coûts. Pour ce qui est du choix du restaurateur, plus la commune anticipe plus cela lui permettra de toucher des gens en activité qui auraient les moyens de remettre leur affaire actuelle pour se lancer dans l'aventure de la Maison Bossart. En n'effectuant une recherche que six mois avant, le choix ne se portera que sur des personnes libres de tout engagement.

M. RENAUD revient sur la question de la terrasse. Selon le Conseiller, cet élément sera l'atout majeur de l'établissement, il faut donc impérativement mettre l'accent sur ce point pour en garantir le succès.

M. BELENGER BRECHET rappelle que les architectes ont modifié les plans initiaux qui prévoyaient deux appartements en front de lac à la demande du Conseil qui souhaitait qu'une salle du restaurant donne sur le devant de la bâtisse.

Rebondissant sur la suggestion de M. RENAUD, M. GILLIAND doute de la pertinence de lancer un appel d'offre avant que la commune ait défini la valeur locative du restaurant. En effet, la prise en compte de cette charge est un élément primordial dans tout Business plan.

Sur le même registre, M. CASTRO précise qu'il faudra également être attentif à lors de la sélection des locataires, afin que ceux-ci n'oublient pas qu'ils devront cohabiter avec un établissement public et les nuisances que cela pourrait générer.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au point 5 de l'ordre du jour.

V. Election d'un président et vice-président du local de vote

Suite au décès de l'actuel Président, M. Nicolas MEYLAN qui a assumé cette tâche pendant près de 20 ans, M. le Président annonce que le Conseil doit nommer un nouveau président et vice-président et demande en conséquence si un conseiller est intéressé par cette charge.

Devant l'absence de candidat, M. le Président cède la parole à Mme PION VALLEY afin que celle-ci puisse fournir quelques précisions au Conseil.

La Secrétaire générale explique que l'actuel vice-président, M Sylvain LEBER s'est porté candidat à la Présidence et a proposé son fils Sven pour lui succéder. Après s'être renseignée auprès du Service des votations et élections (SVE) du Canton de Genève, Mme PION VALLEY

indique qu'aucun obstacle légal ne peut empêcher deux personnes d'une même famille d'occuper les postes de Président et Vice-président. Toutefois, dans le but d'éviter d'éventuels problèmes ou litiges, le SVE déconseille vivement cette situation.

Le Conseil ayant été informé, M. le Président demande à ce dernier de se prononcer.

M. Sylvain LEBER est élu à l'unanimité à la présidence du local de vote.

M. Sven LEBER est élu à la majorité (5 pour, 3 contres, 0 abstention) à la vice-présidence du local de vote.

VI. Travaux des commissions – Conférence intercommunale

a. Commission développement durable CoHerAn

M. LEY rapporte qu'il a été question du Label Cité de l'énergie. Hermance ne faisant pas partie du programme, le Conseiller a posé beaucoup de questions afin de comprendre les tenants et aboutissants de cette labélisation. M. LEY explique à l'Assemblée qu'il s'agit d'actions, de mesures, de processus à mettre en place et à respecter dans le domaine de l'environnement basés sur 6 critères.

M. LEY souligne que la Commune d'Hermance est membre de l'association cité de l'énergie qui délivre la labellisation mais n'a jamais fait les démarches – assez lourdes- pour obtenir la certification.

Il a aussi été question d'un relevé thermographique effectué sur les bâtiments du canton mais qui n'a semble-t-il pas donné satisfaction et qui devrait être refaite. Finalement, M. LEY communique que la dernière séance de la commission a été annulée par le Président M. PICTET. Celle-ci se réunira donc la prochaine fois à la rentrée

b. Conférence intercommunale

Avant de rapporter la séance, M. LEY salue l'initiative de l'Exécutif d'avoir organisé un apéritif ouvert à l'ensemble des conseillers. En effet, cela a permis aux représentants des trois communes d'échanger et de communiquer plus librement sur les sujet abordés en séance et de désamorcer la tension créée autour du sujet de la sécurité et de la voirie intercommunale.

De l'avis de M. LEY, il est important que les Exécutifs des trois communes et principalement les maires s'entendent sur les objectifs à atteindre et donnent les impulsions nécessaires.

Revenant au déroulement de la Conférence, M. LEY rapporte qu'un point sur les sports a été fait avec le récit de l'audition du HRRC par la commission sport CoHerAn en présence des élus de Chens-sur-Léman. Il en est ressorti que le Club voulait des infrastructures neuves, raison pour laquelle ils sont très intéressés par le centre sportif. Dans l'intervalle, une rénovation des actuelles installations pour un coût de € 300'000.- a été évoqué. La deuxième demande du HRRC est relative à la place d'entraînement disponible. En effet, le club souhaite un deuxième terrain pour se développer mais la procédure de déclassement en France s'avère être tout aussi compliquée que celle exigée par le Canton de Genève.

M. RENAUD ajoute que l'Ecole de Rugby souhaite ardemment intégrer le centre sportif des Ambys pour des raisons pratiques et géographiques pour les juniors. Le Conseiller termine en indiquant que les structures du club sont arrivées à leurs limites et que l'accident survenu le week-end précédent lors de la finale aurait pu avoir une fin nettement moins heureuse. Il est par conséquent nécessaire d'agir.

M. TAGLIABUE rappelle que la commune devra investir tant dans les infrastructures du foot que de celles du rugby dans l'attente du nouveau centre sportif et que cela aura un impact non négligeable sur les finances communales.

M. LAPERROUSAZ remercie ses préopinants pour leurs interventions et convient que le CoHerAn a connu une légère baisse de régime en raison de différents facteurs.

M. TAGLIABUE rappelle que lors de la dernière conférence CoHerAn, seul 1 maire sur 3 était présent et que deux adjoints manquaient également à l'appel.

Pour ce qui est de la sécurité, des discussions sont en cours puisqu'Anières semble ne plus vouloir collaborer avec Collonge-Bellerive et que Corsier, contre toute attente, hésite à nouveau. Toutefois, Hermance poursuit avec sa volonté de travailler avec Collonge pour l'engagement d'un APM pour améliorer la sécurité dans le village.

M. TAGLIABUE a également fait une intervention concernant le sauvetage et le subventionnement de l'essence et sur l'orthographe du nom CoHerAn.

M. FUHRMANN tient à relativiser l'importance que pourrait avoir un APM sur le niveau de sécurité dans le village. En effet, les villageois veulent certes plus de sécurité mais pas que celle-ci soit accompagnée de plus de répression.

VII. Divers et propositions individuelles.

Mme CITTADINI NAEF demande des précisions sur la pataugeoire de la plage qui est totalement bouchée.

Mme BRUCHEZ GILBERTO explique que ces travaux de creuse nécessitent une autorisation de la part de l'Etat. Celle-ci n'a pas été délivrée cette année en raison de la demande tardive du cantonnier.

M. SAVIOZ distribue à l'ensemble des Conseillers le journal fait par les cuisines scolaires avec en point d'orgue une interview du Maire.

M. CASTRO rapporte qu'un différent a eu lieu entre le gérant de la Buvette et un campeur. En effet, l'un des occupants du Camping a pris le parti de nettoyer lui-même les douches qu'il jugeait très sales. Le gérant n'a pas apprécié la manœuvre et a menacé le campeur d'expulsion. Suite à cela, M. CASTRO souhaite savoir quelle suite a été donnée à cette affaire.

Mme TSCHOPP a entendu les deux parties et tout est réglé.

M. le Maire annonce la visite de la Cours de Comptes à Hermance qui va venir faire un audit de gestion, de légalité et d'opportunité de la Comptabilité de la Commune. Ces investigations vont passablement encombrer l'administration qui se pliera malgré tout à la tâche.

Mme BELENGER BRECHET demande si le récapitulatif des changements introduits par l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution sera distribué ?

Mme PION VALLEY promet le document pour le Conseil de rentrée en septembre.

M. GILLIAND demande si des nouvelles ont été données aux habitants du chemin de la Chapelle.

M. le Maire répond que ces derniers seront convoqués prochainement à la Mairie.

M. TAGLIABUE relève que les documents reçus lors de la séance de la commission des routes de la veille étaient faux et qu'il n'est en aucun cas possible de faire tracer les places en fonction du plan distribué. Pour le Conseiller, il y a un manque sérieux dans le suivi de ce travail, d'autant que le projet a débuté depuis plus de 2 ans.

M. RENAUD évoque l'installation de piano dans les rues de Genève et trouve que l'installation d'un de ces instruments à Hermance serait une bonne idée. M. RENAUD transmettra les coordonnées de l'Association à la Présidente de la Commission Culture et manifestation.

Consécutivement à l'introduction d'adresse email pour l'ensemble des Conseillers et à l'arrivée du futur site intranet de la Commune, M. RENAUD demande si la Commune serait disposée à fournir des minis Ipad aux Conseillers pour leur faciliter la consultation des divers documents de séance.

Sans question supplémentaire, M. le Président clos la séance.

Le Président

La Secrétaire

Le Vice-président

Thierry Vidonne

Chrystel Pion Valley

Philippe Tagliabue